

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°301_2026DP

Prix des articles mis en vente dans la boutique du musée à Montans
du Centre archéologique de Montans

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment leur article 6.2.3 compétences en matière d'équipements culturels ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Président notamment le 16° alinéa des délégations au Président ;

Considérant le besoin de réactualiser d'anciens prix et de fixer les prix des nouveaux articles vendus à la boutique du Centre Archéologique de Montans ;

DECIDE

Article 1

Les prix unitaires des articles présentés à la vente de la boutique du musée du Centre archéologique de Montans listés ci-dessous sont fixés comme suit :

Livres et éditions (prix réglementés) :

Livres jeunesse

Nouveaux articles :

- Raconte-moi l'Archéologie / Actes Sud Jeunesse : 18.50 €
- Sous la terre / Curieux de nature/ Kimane : 12.95 €
- Les romains / Questions-réponses / Nathan : 8.20 €

Evolutions de prix

- Enigmes à tous les étages 11.90 € (au lieu de 12.90€)
- Mes petites questions, les Romains 9.50 € (au lieu de 8.90€)
- Jeux de 7 familles Les gallo-romains : 6.50 € au lieu de 6€
- Histoire du Tarn (nouvelle édition, couverture cartonnée) : 44€ (au lieu de 32 €)

Livres adultes

Nouveaux articles :

- L'archéologie / Que sais-je ? : 10 €
- La civilisation romaine /Champs/ Flammarion : 10.70 €
- 12 Recettes très anciennes du Sud-Ouest : 12 €

Produits régionaux :

Nouveaux articles :

- Cerveise 33cl : 3.50 €
- Cerveise 75 cl : 8 €

Evolutions de prix

- Bières 33 cl en bouteille : 3€ (au lieu de 2.50€)
- Bières 50 cl : 4.5 € (au lieu de 4€)

Céramiques :

Nouveaux articles :

- Mini ollas de jardin à planter : 15,00 €

Verreries

Evolutions de prix

- Gobelet à décor de losange : 20€ au lieu de 18€

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le **25 JUIN 2026**



The logo of Gaillac-Graulhet Agglomération is displayed, featuring a stylized crest on the left and the text 'Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION' on the right. Below the main text, the tagline 'entre vignoble et bastides' is written in a smaller font. A large, blue ink signature is written across the logo.

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **25 JUIN 2026**

Et publication - mise en ligne le **25 JUIN 2026** et/ou notification le